

Réf: Dossier 297004

Avis de constitution

SOCIETE « EPV SACRE COEUR DE MARIE »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE CITE DU BONHEUR, Lot
00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/03/2024, et enregistrés au CEPICI le 06/03/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EPV SACRE COEUR DE MARIE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

EDUCATION
EVENEMENTIEL
FORMATION

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE CITE DU BONHEUR, Lot
00, Ilot 00

Dirigeant(s) M IRO MARC VIVIEN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02902 du 27/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16949/GTCA/RC/2024 du 27/03/2024

